

TRAIL DE L'AMETHYSTE 2020

Organisation : L'association Sports Sentiers au Pays de Sauxillanges, associée à l'association « Issoire Sports Nature » organisent la 10e édition du Trail de l'Améthyste samedi 2 mai 2020.

Épreuves :

▶ Trois distances majeures sont proposées pour cette manifestation sportive : 36 kms (1800m D+) ; 23 kms (1070m D+) ; 12 kms (450m D+)

Les 3 courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes avec, à l'échéance fin 2020, l'âge minimum de 16 ans pour le 12kms, de 18 ans pour le 23 kms, et de 20 ans pour le 36 kms.

Le 12 kms s'effectue en individuel, ou par équipe de 2, en duo, sur toute la distance.

Les distances 23 et 36 kms s'effectuent en individuel.

Retrait des dossards possible vendredi après-midi de 14h30 à 18h au Gymnase – Stade des Prairies.

Inscriptions et retrait des dossards samedi matin à partir de 7h, au Gymnase – Stade des Prairies, si le plafonnement des inscriptions n'est pas atteint.

Dernière inscription jusqu'à 30 mn avant chaque départ de course.

Départ du 36 kms à 8h30, du 23 kms à 9h30, et du 12 kms à 10h15 devant la salle des fêtes de Sauxillanges.

L'arrivée se situe également devant la salle des fêtes de Sauxillanges.

Pour des raisons d'organisation il n'est pas possible de changer de distance en cours d'épreuve. Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course ne seront pas classés.

▶ Un Trail Ados de 3,5 kms sera organisé pour les minimes de 14 ans et 15 ans au 31/12/20 (départ à 9h30), avec classement et chronométrage. Cette course nécessitera un certificat médical autorisant le coureur à la pratique de la course à pieds en compétition. Leur participation reste également soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet et dimanche matin. S'inscrire par courrier, ou mail, ou internet, ou le 2 mai avant 9h.

▶ Un Trail Ados de 2,5 kms sera organisé pour les benjamins de 12 ans et 13 ans au 31/12/20 (départ à 9h30), avec classement et chronométrage. Cette course nécessitera un certificat médical autorisant le coureur à la pratique de la course à pieds en compétition. Leur participation reste également soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet et dimanche matin. S'inscrire par courrier, ou mail, ou internet, ou le 2 mai avant 9h.

▶ Des courses « Trail Enfants » pour les jeunes de 5 à 11 ans 31/12/20 (départ à 10h15). Organisées sans classement ni chronométrage, ces courses ne nécessitent pas de certificat médical. Leur participation reste soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet et dimanche matin. S'inscrire par courrier, ou mail, ou le 2 mai avant 9h30.

▶ Une randonnée accessible en marche nordique de 13 kms est également organisée sans classement sous l'entière responsabilité des participants (les mineurs sous la responsabilité des parents ou tuteurs). La randonnée n'est pas une compétition donc il n'est pas exigé de licence ou certificat médical. Une bonne condition physique est nécessaire car le parcours est exigeant. ~~Départ libre de 8h à 9h.~~

Parcours :

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de Sauxillanges, St Quentin/Sauxillanges, St Etienne/Usson et St Jean en Val.

Les séparations des parcours seront signalées majoritairement par des bénévoles, exceptionnellement par une signalisation.

Le balisage sera réalisé avec de la rubalise et de la peinture au sol.

Barrière horaire :

Une barrière horaire sur le parcours 36 kms est établie au km 15,5 (bifurcation avec le parcours du 23 kms) afin de stopper les coureurs qui ne seraient pas dans les temps impartis fixés par l'organisation. L'horaire de passage limite est fixé à 11h soit 2h30 après le départ.

Le coureur arrivant hors délais sera convié à prendre le parcours du 23kms, sans être classé sur cette distance, avec son dossard qui sera barré. S'il poursuit le parcours du 36 kms, il le fait sans dossard, sous sa seule responsabilité.

Point de contrôle :

Un point de contrôle du passage des coureurs sera mis en place au ravitaillement de Tigoulin pour le 36 kms, et au village de Salamot sur le parcours 23 kms.

Interdictions : Ne seront pas acceptés les conditions de course suivantes

- Courir avec un chien
- Assistance ravitaillement par un accompagnant coureur non inscrit

Sécurité :

La sécurité des courses est assurée par un médecin, 1 équipe de secouristes, et les signaleurs déployés tout le long des parcours.

Signaleurs et commissaires de course

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Ravitaillements :

[Cette année, obligation d'avoir votre propre gobelet !!](#)

36 kms: semi-autosuffisance avec obligatoirement le port d'un sac ou ceinture porte bidon. 4 ravitaillements aux km 10,8 (Civadoux) ; km 20 (Tigoulin); km 32 (Ventre) ; km 36 (arrivée Sauxillanges)

23 kms : semi autosuffisance; 3 ravitaillements aux km 10,8 (Civadoux); km 19 (Ventre); km 23 (arrivée Sauxillanges)

12 kms : 2 ravitaillements km 8 (Ventre) ; km 12 (arrivée Sauxillanges)

Des points d'eau supplémentaires seront éventuellement mis en place en cas de fortes chaleurs.

TRAIL DE L'AMETHYSTE 2020

Conseils et équipements :

L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire, d'alimentation sur ce genre d'épreuve.

Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes....).

Pour les parcours 23 et 36 kms, il est fortement recommandé de partir avec du ravitaillement personnel (eau, barres énergétiques....), un sifflet, une bande élastomère. En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé, de même qu'une couverture de survie en cas de mauvais temps.

Les bâtons sont autorisés sur les parcours 23 et 36 kms.

Tout engagement est personnel

Aucun transfert nominatif d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Modalités d'engagement :

Conformément aux règles fédérales en vigueur et à l'article L.231-2 du Code du sport les coureurs doivent répondre à l'un des critères suivants :

- être titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running, délivrés par la FFA, ou Pass'J'aime Courir délivré par la FFA, et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation

- être titulaire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du **sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes : **FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.**

- les non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme à l'original datée et signée.

- les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

- Pour les mineurs (12 kms) une autorisation parentale sera exigée lors de l'engagement.

Ces documents seront conservés par l'organisateur.

Comment s'inscrire :

Il est proposé au choix de s'inscrire :

▶ en ligne sur www.traildelamethyste.com ou par la plateforme de notre partenaire www.sport-up.fr, jusqu'au mercredi 29 avril 22h.

▶ par courrier reçu jusqu'au jeudi 30 mai (bulletin téléchargeable sur www.traildelamethyste.com)

▶ samedi 2 mai matin jusqu'à une ½ heure avant le départ de chaque course

▶ Les inscriptions aux Trail Ados et Trail Enfants sont prises par courrier, mail ou le samedi matin devant la salle des Fêtes, jusqu'à 30 mn avant le départ.

▶ Les inscriptions pour la randonnée ou marche nordique sont prises par courrier et le samedi matin avant 9h.

Plafonnement du nombre des inscriptions :

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'à

- 500 sur le 12 kms, cumulant les coureurs individuels et par équipe de 2.
- 400 sur le 23 kms
- 200 sur le 36 kms

Les informations en temps réel seront fournies sur le site www.traildelamethyste.com en page d'accueil et par la communication des listes d'inscrits (rubrique Inscriptions)

Tarifs des engagements :

12 kms individuel: 12€

12 kms en duo: 24€ par équipe

23 kms: 15€

36 kms: 17€

Il sera demandé une majoration de 3€ pour toute inscription samedi matin 2 mai pour les 3 distances.

Participation au repas : 10 € pour les coureurs et accompagnateurs.

Randonnée : 5€

Trail Ados : gratuit (ou 1€ par internet).

Trail Enfants : gratuit

Les inscriptions pour les repas devront être parvenues au plus tard le 26 avril 2020.

Annulation d'une inscription

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la condition d'avoir transmis par courrier avant le 26 avril 2020, un certificat médical original, spécifiant l'impossibilité de participer au Trail de l'Améthyste pour incapacité physique lié à maladie ou accident. A transmettre au destinataire des inscriptions.

Dossards :

La présentation d'un document d'identité avec photographie pourra être demandée lors du retrait du dossard, pour tous les coureurs disposant à l'avance d'une inscription complète réalisée par courrier ou internet.

Le dossard devra être positionné sur la poitrine ou le ventre, et rester totalement visible pendant toute la course

Les dossards sont munis d'une puce qu'il faudra impérativement rendre à l'arrivée, de même qu'en cas d'abandon.

TRAIL DE L'AMETHYSTE 2020

Obligation des coureurs

- Transporter votre propre gobelet
- Suivre le tracé de la course.
- Respecter l'environnement et les propriétés privées: il est interdit de jeter des déchets sur les parcours.
- Respecter le code de la route
- Respecter les consignes des signaleurs.
- Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours.
- Rendre votre puce collée au dossard à l'arrivée !!
- En cas d'abandon le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs, serre-file).
- L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

Assurance :

- La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de MAIF Collectivités.
- Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence. Il est vivement conseillé aux coureurs non licenciés de disposer à titre personnel d'une assurance couvrant les dommages corporels.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.

Vérification et fermeture de course :

- Le balisage des parcours sera vérifié avant le départ de la course.
- La fermeture de course sera assurée par 2 VTTistes ou coureurs à pied sur les 3 parcours adultes et le parcours Ados Minimes, ils procéderont au débalisage.
- Ils auront également pour mission de signaler au PC course et/ou équipes de secouristes et au médecin tout coureur en difficulté et tout autre problème lié à la manifestation sportive.

Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs à l'organisateur à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail de l'Améthyste (courses, biathlon découverte ou randonnée).

Résultats

- Pour chaque course un classement général homme et femme est établi. Un classement par catégorie sera aussi réalisé.
- Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et les sites internet suivants : www.traildelamethyste.com, www.sportup.fr, www.athle.fr
- Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Récompenses

- Pour chaque course Trail en Solo, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch seront récompensés.
- Pour le 12kms en Duo, seront récompensées
 - La 1^{ère} équipe féminine
 - La 1^{ère} équipe masculine
 - La 1^{ère} équipe mixte
 -
- D'autres récompenses seront distribuées sur les 3 courses, aux 1ers de chaque catégorie d'âge suivante : 35 à 44ans (Master 0 et 1), 45 à 54ans (Master 2 et 3), 55 à 64 ans (Master 4 et 5), 65 à 74 ans (Master 6 et 7), 75 à 79 ans (Master 8), 80 à 84 ans (Master 9), 85 à 89 ans (Master 10),
- Aucune dotation en argent n'est donnée

Annulation, modification des épreuves :

- L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies avant le départ.
- L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des coureurs et/ou des bénévoles de l'organisation sur la course (intempéries, etc.) et ceci sans que les coureurs puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

Acceptation complète du règlement

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards et disponible sur le site Internet de la course.